

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 15 octobre 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET  
LE GOUVERNEMENT DANOIS POUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES  
CERTIFICATS D'IMMATRICULATION OU DES AUTRES DOCUMENTS NA-  
TIONAUX QUI INDIQUENT LE TONNAGE DES NAVIRES MARCHANDS.

I

L'Ambassadeur du Danemark au Canada au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

AMBASSADE ROYALE DU DANEMARK

OTTAWA le 15 octobre 1964

Dossier N° 59 D. 3.

N° 35

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de proposer la conclusion d'un accord entre le Gouvernement danois et le Gouvernement canadien en vue de la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation ou des autres documents nationaux qui indiquent le tonnage des navires marchands. Cet accord serait conçu dans les termes suivants:

Les navires canadiens munis de certificats d'immatriculation ou d'autres documents nationaux qui indiquent leur tonnage et ont été dûment délivrés par les autorités canadiennes compétentes seront considérés par les autorités danoises, sans qu'il y ait à nouveau jaugeage, comme possédant le tonnage inscrit dans ces certificats ou documents;

De même, les navires immatriculés au Danemark et munis de certificats d'immatriculation ou d'autres documents nationaux qui indiquent leur tonnage et ont été dûment délivrés par les autorités danoises compétentes seront considérés par les autorités canadiennes, sans qu'il y ait à nouveau jaugeage, comme possédant le tonnage inscrit dans ces certificats ou documents;

L'un ou l'autre des deux Gouvernements pourra dénoncer le présent accord en adressant un avis à cet effet à l'autre partie. L'accord prendra alors fin douze mois après la date de réception de l'avis.

Si le Gouvernement canadien juge acceptable cette proposition, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur soixante jours après la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

JOHN KNOX

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa